



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 24/072/PRU**

**SÉANCE DU 13 MAI 2024**

**OBJET :** PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
Convention de partenariat entre l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville (ENSA-PB) et la commune de Portivechju - Exposition des projets de fin d'étude et studio d'architecture.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de mai à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 mai 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

**Absents :** Pierre-Olivier MILANINI ; Gérard CESARI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Camille de ROCCA SERRA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Avaient donné procuration :** Pierre-Olivier MILANINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Gérard CESARI à Véronique FILIPPI ; Stéphane CASTELLI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Antoine LASTRAJOLI à Michel GIRASCHI ; Santina FERRACCI à Emmanuelle GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Nathalie MAISETTI ; Petru VESPERINI à Jeanne STROMBONI ; Ange Paul VACCA à Nathalie CASTELLI ; Jean-Michel SAULI à Georges MELA.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 6<sup>ème</sup> Adjoint au patrimoine bâti et paysager, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ENSA-PB) souhaite organiser une exposition des projets de fin d'études de l'année universitaire 2023-2024 « architecture et méditerranée » que les étudiants ont réalisés sur le territoire communal ainsi qu'un studio d'architecture pour la session 2024-2025.

Les objectifs de l'exposition sont de partager les résultats du studio de PFE avec les habitants intéressés et les élus. Il s'agit de présenter les questions auxquels les étudiants se sont confrontés dans leurs projets et qui portent notamment sur l'insertion de nouveaux logements destinés aux habitants, sur la construction d'équipements sportifs, éducatifs et culturels et ce sans compromettre la qualité des paysages des villages tout et en répondant aux exigences du changement climatique.

Les objectifs du studio d'architecture, qui sont à caractère académique, ont été définis conjointement entre les partenaires : l'objectif est d'arpenter le terrain pendant une dizaine de jours au début du semestre avec le groupe d'étudiants et de rencontrer les acteurs locaux afin de mettre les étudiants « en prise avec le réel ». Ils devront comprendre les enjeux du territoire et analyser le contexte social, économique et historique

Pour ce faire, l'ENSA-PB a besoin du soutien technique et financier de la Commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat ci annexée et d'accorder une aide financière pour ce projet à hauteur de 3 000 € (trois mille euros).

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée.

**ARTICLE 2 :** d'accorder une aide financière de 3 000 € (trois mille euros) à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville.

**ARTICLE 3 :** d'autoriser le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

**ARTICLE 4 :** Les dépenses afférentes feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

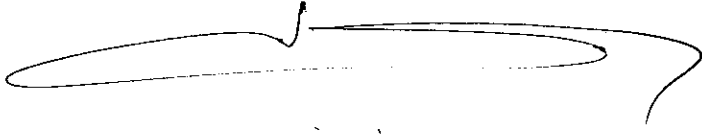
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small upward tick at the beginning and a curved tail at the end.

Vincent GARBINI